

XLVème Colloque de l'ASRDLF

Rimouski

25, 26, 27 Août 2008

TERRITOIRES ET ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE :
NOUVELLES RESSOURCES POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

**L'APPORT DE L'ESS AUX TERRITOIRES RURAUX : AU-DELA DES
POTENTIALITES, QUELLES PERSPECTIVES VERITABLES ?**

Xavier PERALDI et Michel ROMBALDI

UMR CNRS LISA n° 6240

Université de Corse - Département Droit et Sciences économiques

avenue Jean Nicoli – 20 250 Corte - France

Tel : 0033 (0) 495450016

peraldi@univ-corse.fr

mrombald@univ-corse.fr

Résumé

Les territoires ruraux fortement fragilisés rencontrent des difficultés de développement importantes. Ni le marché ni l'action publique ne semblent en mesure d'apporter des solutions appropriées. Dans ce contexte, l'action des acteurs de l'économie sociale et solidaire présente un intérêt potentiel évident. Mais pour que cette potentialité d'action s'exprime effectivement, il convient que les externalités positives qu'elles produisent soient socialement reconnues. De ce point de vue, la position des autorités publiques se révèle décisive. La présente contribution s'intéresse au processus de validation sociale dans le cadre particulier de la Corse.

Mots clés

Economie sociale, territoires ruraux, externalités positives, capital social, politique publique

Abstract

The strongly weakened rural territories encounter important problems of development. Neither the market nor the public action seem able to bring suitable solutions. In this context, a better integration of the social enterprises in the territories appears desirable. But so that such an evolution is done, it is appropriate that the positive externalities produced by these enterprises are socially recognized. From this point of view, the position of the public authorities appears decisive. The present contribution tries to appreciate the nature of the social validation process in the the case of Corsica.

Key words

Third Sector, Rural Territories, Positive Externalities, Social Capital, Public Policy

Les territoires ruraux ne constituent pas un ensemble parfaitement homogène. Leur situation, notamment en termes de développement, peut présenter des différences importantes. C'est ainsi que certains territoires ruraux connaissent une vitalité soutenue alors que dans le même temps d'autres luttent contre une désertification galopante. Dans le cadre de la présente contribution c'est surtout au second type de territoires que nous nous intéressons. Nous entendons examiner la situation et le devenir des espaces ruraux structurellement fragiles pour lesquels le processus de développement se heurte à des contraintes fortes. Ces dernières ne peuvent être totalement corrigées par la dynamique du marché ni par celle de l'action publique. La première est soit insuffisamment vigoureuse soit incapable de produire un effet positif sur les difficultés recensées. La seconde, dans le contexte actuel de contrainte budgétaire élevée, ne semble pouvoir accroître son domaine d'application et, à l'instar de la dynamique du marché, paraît souvent inadaptée à la résolution des multiples problèmes économiques et sociaux propres aux territoires ruraux. Sur ces bases, les activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) nous semblent en mesure de contribuer activement à l'amélioration de la situation économique et sociale des territoires ruraux. Cette contribution apparaît envisageable du point de vue des réponses qu'il convient d'apporter aussi bien aux besoins des populations généralement vieillissantes, qu'aux impératifs du développement économique, ou qu'aux exigences de l'aménagement du territoire. Mais pour que cette action potentielle de l'ESS puisse devenir effective, il est indispensable que ses vertus, exprimées en termes d'externalités positives, soient socialement reconnues. Seule une telle validation sociale peut en effet favoriser l'émergence d'un contexte économique-institutionnel propice au développement des initiatives relevant du champ de l'ESS. C'est en nous appuyant sur cette façon de concevoir l'intégration de l'ESS dans le développement des territoires ruraux fragilisés que nous allons nous intéresser à la situation de la Corse. Plus exactement, partant de l'idée que les décideurs publics constituent des acteurs particulièrement influents dans le processus de reconnaissance sociale de l'ESS, nous allons examiner les stratégies d'intervention publique décidées ou mises en œuvre sur le territoire insulaire au cours de la période récente. En fonction des constats que nous ferons sur l'intérêt accordé par les plans d'action publique aux acteurs de l'ESS ou aux externalités positives que l'on peut leur associer, nous nous efforcerons de déduire la contribution probable de l'ESS au devenir des territoires ruraux de la Corse.

1 - Les zones rurales et la problématique du développement territoire

Les difficultés que connaissent nombre de territoires ruraux présentent des fondements et des conséquences économiques, sociales et démographiques indissociables. Chacune de ces dimensions agit sur l'autre dans un mouvement cumulatif et circulaire. Le faible potentiel d'emplois dont disposent les territoires favorise une fuite des actifs qui, à son tour, engendre la raréfaction des activités économiques et l'accroissement des problèmes sociaux. Le processus de désertification territoriale est d'autant plus difficile à combattre qu'il tend à s'auto-entretenir. Comme l'indique Vachon (2002), « il y a des seuils d'effectifs de population et de niveau de vieillissement à l'échelle locale en deçà desquels la rupture s'installe et le processus de dévitalisation devient quasi irréversible, car derrière la décroissance numérique se dissimule un appauvrissement social et culturel qui compromet la volonté et la capacité du milieu à assumer son développement ».

Les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre par les autorités publiques ont notamment pour but de contrer ou d'amortir ces évolutions territoriales défavorables. Selon les périodes et selon les contextes nationaux, le contenu de ces politiques varient et/ou se modifient. Mais, derrière ces facteurs de disparité, un élément de la logique d'action semble

commun aux initiatives publiques. Il concerne la motivation même de l'intervention et peut s'exprimer par l'idée que le devenir des territoires est considéré comme étant nécessairement conditionné par l'activité productive qu'ils développent. Autrement dit, c'est en favorisant le maintien ou l'installation d'activités productives dans les espaces en difficulté qu'il sera possible de réaliser un aménagement harmonieux du territoire dans son ensemble. Cette approche économique du développement territorial apparaît à la fois pertinente et insuffisante. Elle est pertinente car les activités productives qui constituent une source de richesse importante au sein des territoires sont caractérisées par un degré plus ou moins élevé de mobilité. Les évolutions socio-économiques liées au processus de mondialisation ont encore renforcé cette mobilité, au moins pour les grandes unités de production. Dans l'optique de ces dernières, les territoires constituent de simples supports qui sont choisis en fonction du coût qu'ils induisent en facteurs de production (Colletis, Pecqueur, 2004). Pour assurer son devenir économique, chaque territoire doit donc s'efforcer d'attirer sur son sol le plus possible d'activités productives. Le contexte économique actuel tend à placer les territoires dans une logique de compétition. Ceux-ci sont considérés (et se considèrent eux-mêmes) comme des acteurs économiques devant mettre en avant des avantages comparatifs et concurrentiels pour attirer et développer les activités économiques. Les notions d'attractivité et de compétitivité territoriales deviennent alors stratégiques. Elles conditionnent les politiques économiques conduites aux niveaux local et régional et influent sur le contenu des politiques d'aménagement du territoire.

Mais, cette approche est aussi insuffisante car elle n'appréhende la réalité économique des territoires que de façon très réductrice. La variable qu'il convient de considérer pour apprécier la vitalité d'un espace économique c'est d'abord l'importance des revenus qui l'irriguent. Ce sont ces revenus qui conditionnent l'intensité de la demande exprimée par les agents économiques et les flux d'échanges qui peuvent en découler. Or, comme le souligne Davezies (2004), le monde, notamment celui des pays industrialisés, a changé radicalement. Il y a de moins en moins de relation entre la position compétitive d'un système productif local et le revenu de son territoire. En focalisant l'analyse du développement territorial sur la seule capacité productive on ignore un champ important de la sphère économique qui agit parfois de façon décisive sur la situation des territoires. Les revenus territoriaux proviennent non seulement des activités de production, mais aussi des transferts (retraites, prestations sociales, etc.), des salaires de la fonction publique, des revenus des actifs travaillant dans une zone d'emploi différente de celle où ils résident, ou encore des dépenses des touristes (Davezies, 2001 ; Morvan, 2004 ; Talandier, 2005).

Au cours du passé récent, la vitalité démographique des territoires ruraux a fait l'objet de constatations précises. Ainsi, dans le cas français, il a été observé que les évolutions démographiques les plus favorables ont été enregistrées non dans les zones urbaines mais dans les espaces ruraux. Bien sûr, les zones rurales qui ont plus particulièrement porté ce phénomène démographique sont celles qui se trouvent à proximité des espaces urbains. Mais, les données fournies par le recensement de 1999 ont révélé que les territoires présentant des caractéristiques de ruralité forte ont aussi connu une nette amélioration de l'ensemble des indicateurs (populations, emploi, revenu, etc.). Pour qualifier cette évolution, Davezies (2004) parle de déménagement des français vers les territoires les plus attractifs sur le plan résidentiel. L'auteur met cette évolution en relation avec la mutation de la société en termes de partage du temps entre activité et inactivité. On peut aussi l'associer à la volonté grandissante des individus de vivre au sein d'environnements plus naturels considérés comme étant plus sains. L'intérêt de plus en plus marqué pour les valeurs inscrites dans la logique de développement durable trouve ici un écho évident.

De fait, la répartition spatiale de la valeur ajoutée et celle du revenu présentent des différences notables. Pour nombre de territoires, l'objectif en termes de développement n'est pas de créer le plus de richesse possible mais d'en capter le plus possible ; la production marchande n'étant qu'un moyen parmi d'autres de le faire. Dans cette optique, si la notion d'attractivité territoriale ne peut être envisagée en faisant abstraction de sa relation avec le domaine de l'activité productive, elle ne peut être totalement réduite à celle-ci. De plus en plus souvent, on reconnaît que cette attractivité doit aussi être associée à la localisation des populations. En complément des actions en faveur de l'activité productive, la politique d'aménagement du territoire doit donc aussi se préoccuper des conditions de vie des populations et donc mettre en avant la notion d'attractivité résidentielle. Dès lors, les espaces géographiques qui souffrent d'une attractivité productive irrémédiablement défailante peuvent espérer asseoir leur dynamique économique en valorisant leur attractivité résidentielle. Autrement dit, à défaut de pouvoir alimenter l'activité économique du territoire à partir de revenus d'origine productive, ces espaces peuvent espérer attirer ou maintenir des populations qui, par le biais de leurs revenus et de leurs besoins de consommation, sont en mesure d'alimenter une activité économique plus ou moins soutenue.

De nombreuses zones rurales sont dans ce cas de figure. Le plus souvent, seules les personnes dont le revenu n'est pas tributaire de l'occupation d'un emploi (retraités, chômeurs) sont en mesure de maintenir leur lieu de vie dans ces zones. La part des retraités dans les espaces ruraux ne cesse d'ailleurs de s'accroître. Mais l'idée que les zones rurales peuvent asseoir leur développement sur une forte attractivité résidentielle doit être assortie de deux remarques restrictives. Tout d'abord, il est clair que le mode de développement axé sur l'attractivité résidentielle ne doit pas être considéré comme un mode alternatif au schéma construit sur l'activité productive (Davezies, op. cit). Les deux organisations économiques sont complémentaires et l'existence de territoires organisés sur la base de la captation des revenus n'est possible que parce que d'autres territoires produisent des revenus à partir des activités de productions. Ensuite, tous les territoires ruraux ne sont pas en mesure de mettre en œuvre une dynamique économique nourrie par le phénomène d'attractivité résidentielle. Cette dernière, à l'instar de l'attractivité productive, résulte de la combinaison de divers facteurs, de natures différentes qu'il n'est pas aisé de réunir. Parmi ceux-ci, on peut citer les infrastructures (de communication, de culture, de loisirs), les commerces, les biens et services collectifs (école, poste, perceptions, etc.), les services à la personne, les caractéristiques environnementales (beauté des paysages, climat), etc. Pour les territoires ruraux confrontés à une situation dégradée, une action volontariste sur l'un ou l'autre de ces critères d'attractivité résidentielle semble pouvoir les aider à ne pas sombrer dans l'engrenage de la désertification économique et sociale.

2 – Les vertus potentielles de l'ESS

Le devenir des territoires ruraux fragilisés et celui des activités de l'ESS nous semblent étroitement imbriqués. Désormais, dans les territoires considérés, l'ESS et le développement local ne peuvent être envisagés indépendamment l'un de l'autre. Le développement local doit nécessairement s'appuyer sur l'action des acteurs de l'ESS et cette dernière ne peut se concevoir en-dehors de la problématique locale de développement. Cette relation duale s'appuie largement sur le fait que les activités de l'ESS sont de nature à produire des externalités positives qui vont profiter au territoire dans son ensemble et conditionner son processus de développement. Pour mettre en lumière ce phénomène d'externalités, et pour préciser son action stratégique dans la problématique du développement territorial, il paraît

opportun de nous attarder un bref instant sur la notion de capital social qui, au cours des années récentes, a abondamment nourri les réflexions consacrées au développement territorial.

Notre intention ici n'est pas de nous livrer à un exposé méthodique de la notion de capital social et des usages que l'on en fait dans le champ des sciences sociales. Nous allons simplement nous contenter de rappeler quelques enseignements utiles à notre réflexion. Indiquons tout d'abord que le capital social est une notion au contenu très variable. Les auteurs ou organismes qui l'utilisent ne lui donnent pas toujours la même signification (Jacquemain, 2006 ; Angeon, Caron, Lardon, 2006). Dans la littérature, il est le plus souvent présenté soit comme un bien individuel, caractéristique d'un groupe ou d'une communauté (Coleman, 1990), soit comme un acquis individuel liés à des appartenances de classes (Bourdieu, 1986), soit encore comme un bien collectif renvoyant aux caractéristiques de l'organisation sociale (Putnam, 1993, 2000). Signalons également que les relations sociales associées au capital social sont aussi diverses. Trois principales formes de relation sont mises en exergue. A côté des relations de type bonding (relations fortes au sein de groupes relativement homogènes) figurent des relations de type bridging (connexions au sein de groupes relativement hétérogènes) ainsi que des relations de type linking (liens partagés avec des personnes appartenant à des groupes différents, occupant des statuts différents). Alors que les relations « bonding » peuvent être décrites comme une sorte de colle qui agglutine les semblables, les relations « bridging » sont vues comme une forme de pont jeté entre des personnes ou des groupes différents. Ajoutons enfin que, contrairement au capital physique, le capital social ne se déprécie pas avec l'usage. Bien au contraire, il se détériore lorsque les liens sociaux ne sont pas entretenus. Ces liens doivent être continuellement réactivés, au risque de perdre en efficacité. En conséquence, comme le signale Angeon, Caron et Lardon (op. cit.), « l'accumulation de capital social dépend étroitement non seulement de la qualité des relations entre les agents mais également de leur régularité ».

Sur la base de ces éléments de connaissance, nous proposons d'asseoir notre réflexion sur la place de l'ESS dans le développement territorial en considérant dans un premier temps que le capital social est un facteur de développement territorial et dans un second temps que L'ESS participe au renforcement du capital social territorial. S'agissant du rôle positif du capital social dans le processus de développement territorial il convient tout d'abord de noter qu'il correspond davantage à une présomption qu'à une certitude. De fait, la littérature économique fournit des appréciations très diverses. Le contenu imprécis de la notion de capital social explique en partie le flou scientifique qui entoure le phénomène ; le degré de corrélation variant selon les aspects du capital social que l'on considère. Il convient aussi de souligner qu'un capital social élevé n'est pas suffisant pour enclencher une dynamique de développement territorial. Cette dernière observation porte en elle deux idées complémentaires. La première suggère que le capital social est une composante parmi d'autres du processus de développement territorial. Nous retrouvons ici une logique d'analyse en termes de système que les économistes et les sociologues mobilisent fréquemment. Le développement territorial correspond à un processus complexe impliquant une multiplicité de facteurs. Considérée isolément, l'incidence effective de chacun de ces derniers se révèle particulièrement faible voire nulle¹. La seconde idée indique que le capital social peut produire des effets variables. La diversité des relations sociales énoncées précédemment est ici en cause. De ce point de vue, il semble que ce sont les relations de type bridging qui

¹ Dans le cas de territoires ruraux français, Angeon et Callois (2004) ont ainsi observé qu'une cohésion sociale forte constitue un atout important pour le développement. Mais si cette cohésion sociale s'accompagne d'une fermeture à l'extérieur, cet avantage peut être complètement gommé.

importent le plus dans les dynamiques territoriales (Angeon, Caron, Lardon, op.cit.). Ces relations, plutôt faibles, rapprochent des gens différents qui pourront se mobiliser dans une perspective de recherche d'opportunités nouvelles et qui permettront plus facilement au territoire de progresser. Nous pouvons toutefois suggérer que dans le contexte des territoires ruraux fortement fragilisés, surtout motivés par la volonté de freiner le processus de désertification, les relations de type bonding peuvent apparaître comme particulièrement décisives. Ces relations sont plus fortes que les précédentes et rapprochent des personnes relativement proches. En cas de difficultés matérielles ou psychologiques lourdes, elles peuvent favoriser une forme de résistance et permettre à la collectivité de s'en sortir².

Concernant l'aptitude de l'ESS à renforcer le capital social territorial, il nous semble que celle-ci s'affirme presque comme une évidence. La mise en relation des deux notions est même particulièrement aisée si l'on s'inscrit dans la démarche de Putnam et que l'on apprécie le capital social à partir des pratiques de coopération entre individus ou de principes de réciprocité. De façon évidente, compte tenu des vertus reconnues à l'ESS en matière de relations sociales et de prise en compte de l'intérêt collectif, celle-ci doit être envisagée comme un facteur contribuant positivement à la constitution du capital social des territoires. Par rapport aux diverses relations sociales associées au capital social, nous pouvons également suggérer que l'apport de l'ESS peut se situer aussi bien dans le registre du bonding que dans celui du bridging, voire dans celui du linking. C'est la nature de l'activité et les objectifs des organisations de l'ESS que l'on considère qui conditionnent le type de lien produit par l'activité issue de l'ESS. De façon complémentaire, l'incidence positive de l'ESS sur le capital social du territoire peut être appréciée aussi bien en termes d'attractivité productive qu'en termes d'attractivité résidentielle. Les divers biens ou services fournis par les acteurs de l'ESS (services de proximité, services à la personne, activités culturelles et sportives, finance solidaire, etc.) contribuent à fonder un environnement social permettant souvent d'attirer ou de fixer les populations ou les entreprises sur les territoires concernés. Ces diverses considérations sur l'apport de l'ESS au capital social des territoires apparaissent d'autant plus pertinentes dans les zones rurales fragilisées que, dans de tels contextes, les activités et les emplois générés sont susceptibles de produire un effet boule de neige parfois décisif. Une activité productive de plus ou une famille résidente supplémentaire peut souvent enclencher des effets de levier très puissants pour l'économie locale. On retrouve ici la préoccupation essentielle qui alimente les revendications sur le maintien des services publics en zone rurale. Le maintien du bureau de poste ou d'une école dans un village contribue à la qualité de vie des habitants et permet de lutter contre la fuite démographique. Par suite, même si les organisations issues de l'ESS alimentent une quantité limitée d'emplois, elles sont en mesure de jouer un rôle stratégique au sein des territoires.

Dans le prolongement de ces commentaires, nous pouvons considérer que c'est parce qu'elles sont en mesure de participer activement à la formation du capital social des territoires que les activités de l'ESS peuvent être considérées comme productrices d'externalités positives. Ces dernières apparaissent de fait comme un élément clé de la réflexion consacrée à la place de l'ESS dans le développement des territoires, particulièrement dans le cas des espaces ruraux. D'une façon générale, les externalités traduisent les bénéfices ou les coûts que l'action d'un agent économique produit sur d'autres agents sans que cela fasse l'objet d'une transaction

² Putnam insiste sur le fait que les relations « bonding » sont davantage susceptibles de produire des externalités négatives : la communauté fortement soudée est facilement exclusive, donc hostile à l'extérieur. Selon l'auteur, les liens plus lâches et plus ouverts de type bridging sont susceptibles de corriger les effets d'homogénéisation et de fermeture des relations « bonding ».

monétaire. Il est convenu de distinguer les externalités positives qui ont des retombées favorables sur les agents qui les subissent et les externalités négatives qui agissent comme des contraintes. La littérature économique s'est surtout intéressée aux externalités en l'envisageant dans l'optique des agents économiques individuels. Mais, de façon croissante, la dimension territoriale du phénomène inspire les réflexions. Dans cette dimension, la problématique des externalités renvoie pour l'essentiel à la question de leur endogénéisation, c'est à dire à la mise en place d'un processus qui permette que leur expression soit optimale pour la collectivité. Cela se traduit logiquement par la volonté de corriger (compenser) les externalités négatives et de valoriser les externalités positives. Les externalités territoriales sont en partie déjà construites ; le territoire recelant des ressources collectives, produit de son histoire socio économique et culturelle. Mais elles sont aussi le fruit d'une stratégie visant à favoriser leur apparition. L'intervention publique joue alors un rôle essentiel. Elle vise à permettre la transformation des tissus territoriaux en gisements d'externalités dont il faut assurer l'entretien et la reproduction. Sous cet angle, la performance de certains territoires doit beaucoup à la façon dont sont gérées les externalités.

Dans l'optique de l'ESS et de sa mise en relation avec le développement territorial, les externalités sont envisagées de façon essentiellement positive ; elles expriment le fait que les actions relevant de ce domaine d'activité, outre la satisfaction qu'elles apportent aux personnes directement visées par elles, entraînent également des avantages induits pour d'autres composantes de la société (le renforcement du capital social territorial entre évidemment dans ce cas de figure). Ce sont ces avantages indirects que l'on va considérer comme étant des externalités positives. Généralement, parce qu'elles correspondent à des effets induits ou indirects, les externalités sont perçues comme ayant un caractère principalement non intentionnel, au sens où elles ne font pas partie des objectifs qui fondent l'action qui les produit. Dans le cas particulier des activités relevant de l'ESS, il convient toutefois de remarquer, à l'instar de Bucolo et alii (2003), que le bénéfice social que l'on peut associer à l'activité productive constitue souvent une des raisons d'être de celle-ci. En d'autres termes, alors que souvent des actions économiques peuvent produire des avantages sociaux non intentionnels, dans le cadre de l'ESS, ces mêmes avantages apparaissent fréquemment intentionnels. Par suite, nous devons considérer que l'utilité sociale des acteurs de l'ESS est constituée à la fois des effets intentionnels de leur utilité sociale et d'effets externes non intentionnels.

3 – La validation sociale des externalités : la méthode

De façon évidente, l'importance des externalités positives associées aux actions relevant de l'ESS constitue un facteur déterminant de la place que ce secteur occupe au sein de l'organisation économique et sociale des territoires. On peut logiquement penser que plus ces externalités sont nombreuses et fortes, plus les entreprises relevant de l'ESS bénéficient d'une légitimité sociale élevée et plus elles sont en mesure de participer à la dynamique économique territoriale. Un tel raisonnement se heurte toutefois à une limite majeure. Celle-ci tient au fait que les externalités en question ne sont pas directement observables ou mesurables. Leur identification ne constitue pas un acte simple et objectif. L'acuité du problème peut être parfaitement révélée en nous référant au cas particulier des services à la personne. Ces derniers, selon Fraisse, Gardin et Laville (2001, p. 194), produisent 5 types d'externalités positives :

- la réduction des charges pour l'entourage des personnes qui bénéficient des services considérés ;

- la réduction du travail au noir qui profite au budget public et à l'ensemble de la collectivité ;
- la diminution des dépenses d'indemnisation chômage induite par la création des nouveaux emplois que les services considérés autorisent ;
- la réduction des dépenses sanitaires et sociales découlant des incidences bénéfiques des services à la personne sur la situation des bénéficiaires ;
- le maintien des populations au sein des territoires qui peut contribuer au développement de certaines activités telles que le commerce de proximité.

Dans leur principe, ces diverses externalités positives se conçoivent aisément et ne peuvent susciter de véritables objections. Du point de vue de leur perception quantitative, en revanche, faute de moyens d'évaluation pertinents et reconnus, les appréciations risquent d'être nettement plus diverses. On ne peut attribuer à ces externalités positives une valeur monétaire précise voire même approximative. On ne peut non plus associer aux activités concernées une estimation de leur utilité sociale. En fait, l'appréciation de ces externalités résulte d'un processus de reconnaissance sociale ; leur valeur est celle que la société décide de leur attribuer. Par suite, nous pouvons retenir l'hypothèse selon laquelle la place de l'ESS au sein des territoires dépend étroitement du degré de reconnaissance sociale dont bénéficient les externalités positives associées aux activités considérées (Fraisie, Gardin, Laville, op. cit.). La reconnaissance sociale dont il est ici question peut être perçue comme le résultat d'un processus complexe de négociations, formelles et informelles, entre les multiples acteurs concernés. Parmi ceux-ci figurent les décideurs publics, les entreprises de l'ESS et bien évidemment les populations. De ces trois groupes d'agents, celui qui participe le plus activement au processus de reconnaissance sociale est incontestablement celui constitué par les pouvoirs publics. Par le biais des politiques qu'ils mettent en œuvre, ces derniers façonnent l'organisation économique et sociale des territoires et définissent leurs modalités pratiques de régulation.

Partant de cette idée selon laquelle les externalités positives de l'ESS sont une construction sociale fortement influencée par l'action publique, nous allons tenter d'apprécier dans quelle mesure cette dernière les a prises en considération, au cours du passé récent, dans le contexte de la Corse. Pour cela, nous allons nous intéresser à deux types de documents. Ceux du premier type concernent la stratégie de développement et/ou d'aménagement définie par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC). Il s'agit d'une part du plan de développement de la Corse (PDC) proposé par le Conseil Exécutif de Corse, adopté par l'Assemblée de Corse en Septembre 1993 et actualisé en 1999. Il s'agit d'autre part du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC)³ dont la rédaction est en voie d'achèvement⁴. Il s'agit enfin du Plan de Développement Rural de la Corse (PDRC) dans sa dimension analytique et prospective⁵. Ceux du second type ont trait aux programmes

³ La loi du 22 janvier 2002 a confié à la Collectivité Territoriale de Corse la responsabilité de l'élaboration du PADDUC. Celui-ci constitue un document de synthèse alliant dans la même vision et selon une même démarche les objectifs de développement et les orientations d'aménagement (il s'agit d'une innovation par rapport au droit commun des régions françaises). Le PADDUC devrait être adopté par l'Assemblée de Corse avant la fin de l'année 2008. Il remplacera alors le PDC et servira de cadre à l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre en Corse au cours des années à venir.

⁴ Le document qui a fait l'objet de notre analyse est un rapport d'étape diffusé à la fin de l'année 2006.

⁵ Le PDRC est un document hybride, comportant à la fois une dimension stratégique et une dimension opérationnelle. Il propose une stratégie d'action pour les zones rurales de la Corse et lui associe un programme d'action relativement détaillé. C'est le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires qui a attribué à la Corse un programme spécifique de développement rural au titre du FEADER et a confié le

d'intervention mis au point au niveau du territoire par la CTC et l'Etat. Il s'agit des plans d'action cofinancés par l'Etat et la CTC pour les périodes 2000 – 2006 et 2007 – 2013⁶ et de la partie opérationnelle PDRC pour la période 2007 – 2013. Notons que ces divers documents embrassent une plage temporelle relativement large ; ils couvrent à la fois la période passée récente (du début des années 90 à maintenant) et, par le biais de la réflexion prospective et des procédures de programmation, la période actuelle et le futur proche (horizon 2013). Une telle couverture temporelle est évidemment intéressante car elle va nous permettre de proposer une analyse dynamique de la validation publique des externalités positives et éventuellement de déceler dans l'expression de celle-ci des inflexions significatives.

Avant d'engager la lecture critique des documents sélectionnés, il convient de formuler une remarque à propos du choix documentaire que nous avons fait. Les stratégies et programmes d'actions publiques que nous allons considérer émanent de deux niveaux de décision seulement : celui de la Collectivité Territoriale de Corse et celui de l'Etat. De fait, en procédant ainsi, nous occultons complètement les niveaux départementaux et communaux. Si l'on considère que ces derniers sont les plus concernés par les domaines d'action traditionnels de l'ESS (domaines sanitaire et social, sport, culture), le choix documentaire que nous avons effectué peut apparaître préjudiciable. Il peut être perçu comme nous plaçant dans l'incapacité de déceler la manière dont les autorités publiques, de façon globale et au-delà de leur diversité, valident les externalités positives de l'ESS. Ce risque de biais méthodologique nous semble toutefois pouvoir être écarté. La démarche que nous allons conduire n'a pas pour but de révéler le soutien que les pouvoirs publics en Corse apportent concrètement aux actions relevant de l'ESS. Elle a plutôt l'ambition de mettre en lumière le contexte économique-institutionnel d'ensemble au sein duquel s'inscrivent les différentes initiatives économiques, et notamment celles des différentes collectivités publiques. De ce point de vue, les principes d'action définis par les représentants de la CTC et de l'Etat nous paraissent fondamentaux. Ce sont eux qui participent prioritairement à la définition des grandes orientations structurelles du territoire et qui, de façon induite, conditionnent les modalités d'action aux niveaux administratifs inférieurs. Par suite, les politiques publiques conduites en Corse par la CTC et l'Etat peuvent être considérées comme des éléments majeurs de la validation sociale des externalités positives associées à l'ESS.

4 – La validation sociale des externalités : les constats

Les documents de type "stratégique" que nous avons sélectionnés sont manifestement plus attentifs à l'identification des objectifs d'action et des défis qu'il convient collectivement de relever qu'à celle des instruments qu'il est souhaitable de mobiliser. Par suite, a priori, on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'action des acteurs de l'ESS, beaucoup plus identifiable comme un instrument de politique économique, voire comme un objectif intermédiaire, que comme un objectif premier d'action publique, ne soit pas abondamment évoquée dans les documents étudiés. Pour tenir compte de ce problème analytique, nous avons choisi d'entreprendre la lecture des documents en nous efforçant de repérer non seulement les références explicites à l'action des organismes appartenant à l'ESS mais aussi les éléments d'appréciation (objectifs ou défis) en lien avec les vertus associées traditionnellement à cette action. Une telle grille de lecture est parfaitement en phase avec la volonté que nous avons de privilégier la mise en lumière du contexte économique-institutionnel

soin de son élaboration à la CTC. A la fin du mois de mars 2007, l'Assemblée Territoriale a validé le plan que lui a soumis le Conseil exécutif.

⁶ Pour la période 2000 – 2006 il s'agit du contrat de plan Etat – CTC, alors que pour la période 2007 – 2013 il s'agit du contrat de projets Etat – CTC.

du développement territorial. Ce sont davantage les grandes orientations retenues par les autorités publiques pour structurer ce développement territorial qui nous intéressent que les modalités pratiques de celui-ci. De façon induite, notre attention va davantage se porter sur le degré d'adéquation des stratégies publiques de développement et d'aménagement par rapport aux conditions d'action de l'ESS que sur la véritable volonté des autorités publiques de favoriser ce domaine de l'économie. Dans notre esprit, si cette adéquation est forte, cela signifie que les autorités publiques sont a priori dans une disposition d'esprit favorable à la validation des externalités positives associées aux actions relevant de l'ESS ; la validation effective se faisant au terme du processus de négociation sociale impliquant, outre les autorités publiques, les acteurs de l'ESS et les populations.

La lecture du PDC, du rapport préparatoire au PADDUC et de la partie stratégique du PDRC révèle qu'aucun de ces documents ne présente l'ESS comme une composante potentiellement importante de l'organisation économique et sociale du territoire. Le vocable ESS ne figure même pas dans les textes considérés (une référence à l'économie sociale apparaît toutefois dans le PDC) et l'idée que les acteurs de l'ESS sont en mesure de produire des externalités positives n'est pas mentionnée. Pour quasiment aucun des objectifs d'action majeurs identifiés dans ces documents, la mobilisation des acteurs de l'ESS n'est évoquée. Dans les développements consacrés à la question du vieillissement démographique et des besoins en services associés à la population âgée, ou dans ceux associés à l'insertion professionnelle des populations en difficulté, on aurait pourtant pu s'attendre à ce que le rôle des acteurs de l'ESS soit signalé. Ce sont en effet deux domaines pour lesquels l'apport de ces acteurs est particulièrement important. De la même manière, alors que le PDRC déclare la nécessité de promouvoir un développement pour et avec les populations et les acteurs des zones rurales, le document ne mentionne jamais les coopératives agricoles dans les développements consacrés à l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et à la préservation d'un espace agricole diversifié. De même, les associations sont absentes des réflexions conduites à propos de l'attractivité des territoires ruraux. Et, à aucun moment, le PDRC n'évoque l'idée que les organisations de l'ESS pourraient générer des externalités positives pour les zones rurales insulaires. Nous pouvons clairement déduire de cette faible prolixité à propos de l'ESS que l'idée d'imaginer un développement du territoire insulaire original, s'appuyant sur des rouages économiques ne se limitant pas à ceux du marché et de l'action publique, ne fait pas partie des préoccupations de l'exécutif territorial. Sur ce point, le constat d'une évolution défavorable qui se serait produite au cours des dernières années peut même être suggéré. En effet, le texte de 2006 relatif au PADDUC semble s'inspirer d'une logique de régulation relativement plus orthodoxe que celui de 1993 relatif au PDC. En particulier, il ne reprend pas l'idée insérée que des économies alternatives (au domaine de l'action publique et à celui du marché) doivent être stimulées au sein du territoire insulaire⁷.

Mais, au-delà de cette première appréciation négative, nous devons reconnaître aux trois documents examinés le grand mérite de proposer une vision du développement territorial qui semble compatible avec une présence relativement forte des acteurs de l'ESS au sein de la

⁷ Le PDC indique que « Des économies alternatives doivent être soutenues pour un développement territorialisé ... Il y a urgence à mettre en œuvre une politique originale susceptible d'implanter ou de développer de nouvelles activités pour remplacer les emplois que suppriment ou que ne peuvent plus créer les secteurs économiques traditionnels. ... Il s'agit en fait de promouvoir des économies qui, jusqu'ici, étaient jugées mineures : l'économie de l'environnement, celle de la culture, l'économie sociale. » (p. 126). Ce même document souligne également que « ... le développement à base locale apparaît comme la voie principale de revitalisation de l'intérieur. Sa mise en œuvre, complexe a priori, exige des régulations nouvelles, des partenariats solides, l'extension à d'autres catégories que les entreprises classiques des aides existantes, des procédures rigoureuses d'accompagnement des projets » (p. 127).

société insulaire. Ces documents définissent les objectifs de l'action publique en rappelant l'exigence de cohésion sociale et spatiale, la nécessité d'un développement socialement et spatialement redistributif, le souci de renforcer la solidarité, ou encore le besoin d'agir en faveur de l'insertion sociale. En d'autres termes, si les autorités publiques ne manifestent pas la volonté d'accorder un soutien particulier aux initiatives issues de l'ESS elles paraissent sensibles aux incidences économiques et sociales que nous sommes tentés de leur associer. Ces diverses préoccupations sont, au sein des documents considérés, surtout énoncées dans le cadre des domaines d'intervention relevant de la culture, de la santé, de l'action sanitaire, du sport et des loisirs. Or, nous le savons, ces domaines concentrent l'essentiel des initiatives menées au sein de l'ESS. Bien sûr, ces éléments d'appréciation peuvent être perçus comme de simples déclarations d'intention qui, nous en avons parfaitement conscience, font désormais partie du discours politique académique ; les responsables publics ayant bien perçu la popularité croissante des idées favorables au développement durable. Il n'en reste pas moins que ces éléments, à partir du moment où ils sont insérés dans les documents de politique publique validés par les élus territoriaux et par les représentants de l'Etat, acquièrent une valeur institutionnelle qui, potentiellement, doit favoriser les actions et les initiatives qui s'en inspirent.

Concernant les documents opérationnels sélectionnés, il est à noter que dans les trois cas il s'agit d'intentions d'action et non d'actions effectives. Dans l'optique de notre approche, cette différence n'est pas dommageable. En effet, les contrats passés entre l'Etat et les régions tout comme le PDRC ont pour vocation de baliser l'avenir et d'ordonner l'action des partenaires publics au sein d'un cadre cohérent. Par suite, partant de l'idée que les actions engagées durant les périodes considérées doivent nécessairement s'inscrire dans le cadre des programmes cosignés, le fait de raisonner a priori, sur la base des projets d'intervention, et non a posteriori, en considérant les actions réellement conduites, n'est pas gênant. Les programmes d'intervention considérés peuvent être envisagés comme traduisant fidèlement les motivations des partenaires publiques. Pour conforter cette appréciation, il convient également de souligner que par rapport à la démarche adoptée précédemment, nous sortons du registre des grands objectifs d'action et des principes d'intervention pour entrer dans celui de l'action publique concrète et pratique. Les plans d'action examinés constituent davantage des documents de nature technique devant ordonner l'action publique partenariale que des textes politiques destinés à informer l'opinion publique . Par suite, l'objet observé est désormais relativement plus précis et sans doute aussi plus lisible et l'action publique et les motivations qui la meuvent ne peuvent être brouillées par une rhétorique basée sur des références politiques économiques ou sociales de bon aloi.

Pour les deux programmes d'intervention Etat-CTC, nous nous sommes efforcés de repérer les objectifs d'action a priori en adéquation avec les domaines de compétence des acteurs de l'ESS. Sur la base de cette identification, nous avons ensuite tenté d'évaluer le montant des ressources financières susceptibles d'être dirigées vers ces mêmes acteurs. Pour la période 2000-2006, sur une enveloppe budgétaire totale de 479 millions d'euros⁸, seuls 90 millions d'euros (environ 18 % du total) semblent pouvoir être mis en relation avec des actions relevant du domaine de l'ESS. Pour la période 2007-2013, l'ensemble des mesures pouvant concernées les acteurs de l'ESS représente un montant de l'ordre de 18 millions d'euros, soit approximativement 7 % du budget public consacré au contrat de projet. Evidemment, ces montants et ces proportions ne peuvent être assimilés au soutien potentiel que les autorités publiques sont disposées à accorder aux acteurs de l'ESS. Non seulement une bonne partie

⁸ Les contributions de l'Etat et de la CTC étaient respectivement de 248 et 231 millions d'euros

des sommes en jeu est a priori destinée à financer des investissements dans le domaine public (équipements urbains, culturels, sportifs, etc.) mais en outre, pour ce qui concerne le soutien aux acteurs économiques, les bénéficiaires supposés sont davantage localisés dans les domaines public et privé, que dans celui de l'ESS. S'agissant enfin du PDRC, nous devons d'abord noter qu'il ne comporte pas de mesures spécifiquement destinées aux acteurs de l'ESS. Dans le même temps, nous devons aussi observer que les mesures proposées apparaissent relativement ouvertes aux organismes faisant partie de l'ESS ; environ la moitié d'entre elles est accessible aux associations et/ou coopératives. En particulier, dans le cadre des interventions visant à la modernisation des exploitations agricoles, on peut penser que nombre de coopératives, organisées sous forme de CUMA, pourront bénéficier d'une aide à l'investissement de la part des pouvoirs publics. De même, dans l'optique de l'amélioration de la valeur économique des forêts, dans celle de la diversification économique des espaces forestiers ou encore dans celle de la mise en place de services aux populations, les structures associatives figurent en bonne place parmi les bénéficiaires potentiels.

Alors, quel jugement peut-on porter sur les engagements financiers publics que nous venons de préciser et sur leur importance relative ? Nous devons avouer notre incapacité à fournir une réponse claire à cette interrogation. Deux commentaires peuvent toutefois être énoncés. Le premier a trait à l'importance même des crédits en jeu. Compte tenu des éléments d'appréciation formulés précédemment, s'en risque de nous tromper beaucoup, nous pouvons penser que moins de la moitié des crédits publics affectés aux contrats Etat-CTC est effectivement destinée aux acteurs de l'ESS. Par suite, sur l'ensemble de la période 2000 – 2013, les acteurs corses de l'ESS sont vraisemblablement concernés que par 4 à 9 % des financements publics contractualisés. Ces pourcentages semblent relativement peu importants et, en tous cas, assez nettement en-deçà des financements que l'on devrait observer dans un contexte politico-institutionnel favorable à l'ESS⁹. Le second commentaire concerne l'évolution temporelle des intentions publiques. Nous observons qu'entre les deux périodes prises en considération, le poids relatif des mesures susceptibles de concerner les acteurs de l'ESS est en assez nette diminution. Avec toutes les réserves d'usage que l'analyse exige, nous sommes tentés de penser que le contrat de projet 2007 – 2013, non seulement n'affiche pas un volontarisme marqué en faveur de l'ESS mais prête à celle-ci un intérêt en apparence régression par rapport à ce qu'il était durant la période précédente. Les objectifs d'action mis en exergue paraissent s'inscrire davantage dans le contexte de l'économie de marché et semblent fonder sur l'idée que le développement futur du territoire doit s'appuyer sur une bonne articulation des initiatives entrepreneuriales et publiques. Même dans le cas du maintien à domicile des personnes âgées, le souci des cocontractants semble plus orienté vers le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication que vers le renforcement des services traditionnels à la personne. Ces deux objectifs d'action intermédiaires ne sont évidemment pas incompatibles. Mais en insistant sur la dimension technologique du service considéré, il nous semble que les autorités territoriales et étatiques ne reconnaissent pas vraiment les externalités positives que l'on peut associer aux entreprises de l'ESS agissant dans ce secteur.

Pour tenter d'expliquer ce traitement de l'ESS dans les programmes d'intervention publique, nous pouvons avancer deux types d'argument complémentaires. Le premier, le plus immédiat, revoie à la nécessité de mettre l'action publique territoriale en conformité avec les grands

⁹ A titre indicatif, nous pouvons rappeler que la contribution de l'ESS au PIB de la Corse est actuellement évaluée à environ 10 %. Dans le cadre des deux derniers contrats de plan Etat-CTC, le pourcentage des financements publics devant effectivement parvenir aux acteurs de l'ESS apparaît assez nettement inférieur à ce taux.

principes d'intervention définis au niveau étatique et européen. Lors de la phase de négociation qui a précédé l'élaboration des contrats de plan, on peut penser que la volonté d'accéder aux crédits suprarégionaux oblige à calquer les projets territoriaux sur ceux de l'Etat et de la Commission européenne. On retrouve ici l'idée qu'une certaine normalisation des politiques publiques au sein de l'Union européenne est en cours et va vraisemblablement se renforcer dans les années futures. Cette normalisation s'appuie sur une référence accrue à la logique marchande et au critère de compétitivité et, a priori, n'est pas de nature à favoriser la validation par les autorités publiques des externalités produites par les acteurs de l'ESS. Le second argument concerne davantage la position des autorités publiques territoriales vis-à-vis de l'ESS. Pour le moment, et de façon sans doute de plus en plus prononcée, les décideurs publics territoriaux ne semblent pas considérer que l'ESS peut jouer un rôle important dans le processus de développement de la Corse. Les vertus de l'action publique et de l'initiative marchande semblent à leurs yeux plus importantes que celle de l'ESS.

Conclusion

Il se dégage de la réflexion que nous venons de développer deux constats assez robustes. Le premier concerne le rôle que les acteurs de l'ESS sont en mesure de tenir dans l'organisation économique et sociale des territoires ruraux fragilisés. En nous référant notamment à leur capacité à consolider le capital social des territoires, nous sommes conduits à penser que ces acteurs peuvent apporter une contribution essentielle à l'équilibre économique et social des espaces considérés. Le second constat a trait à la validation sociale de ces acteurs et des externalités qu'ils génèrent. Dans le cas de la Corse, cette validation ne paraît pas se réaliser dans de bonnes conditions. Les politiques publiques définies et/ou mises en œuvre au cours de la période récente semblent accorder peu d'intérêt aux actions entreprises dans le cadre de l'ESS. Par suite, le contexte institutionnel proposé en Corse aux entreprises dites sociales n'est pas de nature à favoriser leur essor et leur bonne intégration dans l'organisation des territoires. Ce dernier constat nous incite évidemment à envisager de façon pessimiste le devenir de l'ESS dans les territoires ruraux de l'île et, de façon corolaire, le devenir même des territoires ruraux. Nous sommes toutefois tentés de modérer cette appréciation défavorable. En effet, nous avons noté que les programmes d'action définis par les autorités territoriales, en partenariat avec les autorités nationales voire européennes, n'érigent pas à l'encontre de l'ESS de véritables barrières. S'il n'y a pas adhésion franche, il n'y a pas objection radicale. Par suite, nous sommes en droit de penser que si, à l'avenir, il émane du corps social insulaire une volonté prononcée de voir les initiatives en provenance de l'ESS mieux insérées dans l'organisation économique et sociale territoriale, une attitude plus favorable de la part des autorités publiques pourrait s'affirmer. Dans l'optique d'une telle évolution, on peut penser que l'action publique territoriale s'efforcera davantage de soutenir les acteurs de l'ESS dans leurs entreprises de développement local. La façon dont la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire fonctionnera à l'avenir apparaît, de ce point de vue, constituer un enjeu majeur¹⁰.

¹⁰ La Chambre d'Economie Sociale et Solidaire de Corse a été créée il y a deux ans. Depuis sa création, elle n'a pas développé une activité régulière et soutenue. Ce démarrage laborieux n'est évidemment pas de bon augure. Selon que ses fondements relèvent de problèmes matériels et logistiques ou d'un déficit de volonté d'action collective de la part de ses membres, la reconnaissance sociale de l'ESS de Corse pourra s'opérer de façon plus ou moins satisfaisante.

Bibliographie :

Angeon V., Callois J-M. : De l'importance des facteurs sociaux dans le développement », Ières journées du développement du GRES, Université Montesquieu, Bordeaux IV, Septembre 2004.

Angeon V., Caron P., Lardon S. : Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ?, Développement durable et territoire, Dossier 7 : Proximité et environnement, 17 juillet 2006, <http://developpementdurable.revues.org/document 2851.html>.

Angeon V., Callois J-M : Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple des territoires ruraux français, Espaces et sociétés, n° 2-3, pp. 55-71, 2006.

Bourdieu P. : The formes of capital, in Richardson J., Handbook of Theory and Research for the sociology of Education, Greenwood press, p. 241-258, 1986.

Bucolo E., Eme B., Fraisse L., Gardin L., Gounouf M-F. : Entre solidarités locales et commerce équitable : l'économie solidaire en île de France, Recherche du Crida, Rapport final, août 2003.

Camagni R. : Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser, Territoires 2030, mai, 11-15, 2005.

Colletis G., Pecqueur B. : Révélation de ressources spécifiques et coordination située », Colloque international sur l'économie de proximité, Marseille, juin, 2004

Coleman J.S. : Foundations of Social Theory, Harvard University Press, 1990.

Collectivité Territoriale de Corse / a : Plan d'Aménagement et de développement Durable de la Corse, projet, novembre 2006.

Collectivité Territoriale de Corse / b : Plan de Développement de la Corse, septembre 1993, actualisation juin 1999, Publications de la CTC.

Collectivité Territoriale de Corse / c : Plan de développement rural de la Corse 2007 – 2013, décembre 2007.

Davezies L. : Développement local : le déménagement des français, Futuribles, mars, 43-56, 2004.

Davezies L. : Revenues et territoires, in Conseil d'Analyse Economique, *Aménagement du territoire*, La documentation française, 173-192, 2001.

Demoustier D. : L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement, Alternatives économiques, 2001.

Demoustier D. : Economie sociale et développement local, Les cahiers de l'économie sociale, L'Harmattan, 2004.

Etat – Collectivité Territoriale de Corse / a : Contrat de plan 2000 – 2006, Publications de la CTC.

Etat – Collectivité Territoriale de Corse / b : Contrat de projet 2007 – 2013, Publications de la CTC.

Fraisse L., Gardin L., Laville J-L. : Les externalités positives dans l'aide à domicile : une approche européenne, in J-L. Laville et M. Nyssens, Les services sociaux entre associations, Etat et marché, La Découverte/MAUSS/CRIDA, pp. 192 – 210, 2000.

INSEE : L'économie sociale et solidaire, Economie Corse, n° 114, 2006.

INSEE : Evolution récente de la population corse, Economie Corse, n°116, 2007.

Jacquemain M. : Le capital social : une introduction, in Houard J, Jacquemain M. (Eds) : Capital social et dynamique régionale, de boeck, pp. 5 – 40, 2006.

Laville J-L. : L'économie sociale et solidaire en Europe, Rencontres européennes des acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire, Tours, 2000.

Laville J-L. et Nyssens M. : Une analyse économique du rôle des associations, in Laville J-L. et Nyssens M., Les services sociaux entre associations, Etat et marché, La Découverte/MAUSS/CRIDA, pp. 211 - 224, 2000.

Morvan Y. : *Activités économiques et territoires*, datar, Edition de l'aube, 2004.

Parodi M. : Economie sociale et solidaire et développement local, Revue internationale de l'économie sociale, n° 296, 2005

Putnam R.D. : *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, 1993.

Putnam R.D. : *Bowling Alone : the Collapse and revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000.

Simard M. : Les services de proximité en milieu rural : une synthèse des connaissances, Rapport 1, Rimouski, octobre 2005.

Talandier M. : Les phénomènes émergents d'une économie rurale en mutation », communication au colloque *les territoires ruraux et le défi de l'attractivité*, Saint-Chély-d'Apcher, Septembre, 2005.

Vachon B. : Développement régional et dynamique territoriale, Colloque de l'Association des économistes du Québec, Québec, Château Frontenac, 22 mars 2002.